

43 PV COUTURIER

Société civile au capital de 350 euros
Siège social : 22, Rue de Montigny - 95100 ARGENTEUIL
519 219 687 RCS PONTOISE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 1ER JUIN 2026
--

*L'an deux mille vingt-six,
Le premier juin,
A onze heures,*

Les associés de la Société **43 PV COUTURIER**, société civile au capital de 350 euros, divisé en 350 parts de 1 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- **Madame Anaïs BERT**, titulaire de 35 parts sociales en pleine propriété
- **Société NETO GROUP**, représentée par son Président, Monsieur Joao Pedro GONCALVES NETO, titulaire de 315 parts sociales en pleine propriété

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le présent procès-verbal est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement "eIDAS" n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Joao Pedro GONCALVES NETO, gérant associé.

En signant le présent acte, les associés reconnaissent en tant que de besoin avoir été pleinement et utilement informés des présentes décisions conformément à la loi, aux règlements et aux statuts de la Société, et renoncent à tout délai et forme de convocation.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

Paraphe	DS
	

- La feuille de présence,
- Le rapport de la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

En signant le présent acte, les associés reconnaissent en tant que de besoin avoir été pleinement et utilement informés des présentes décisions conformément à la loi, aux règlements et aux statuts de la Société, et renoncent à tout délai et forme de convocation.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social du 22, Rue de Montigny, 95100 ARGENTEUIL au 20 Rue de l'Angoumois - 95100 ARGENTEUIL, et ce à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 5 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 5 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 20 Rue de l'Angoumois - 95100 ARGENTEUIL."

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

Joao Pedro GONCALVES NETO

Gérant

DocuSigned by:

Pedro Neto

0BD414B4DF4F411...

Anaïs BERT

Signé par :

Anaïs BERT

39397408575445B...

La société NETO GROUP

*Représentée par M. Joao Pedro
GONCALVES NETO*

DocuSigned by:

Pedro Neto

0BD414B4DF4F411...